

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 JUIN 2003

Présents: Mmes et MM. David CLARINVAL: Bourgmestre-Président;
Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET : Echevins;
Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LANIBOT, André COPINE, Patrick BAUOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET : Conseillers Communaux ;
Michelle MALDAGUE: Secrétaire Communale.

Le Conseil Communal,

1. a) A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance publique du 08 mai 2003.
b) A l'issue de la lecture de ce procès-verbal;
Est informé du coût de la réalisation d'un ossuaire au nouveau cimetière de Bièvre s'élevant approximativement à la somme de 3.000,00 € TVAC pour les fournitures à laquelle il faut ajouter la main d'oeuvre fournie par les ouvriers communaux.
2. A l'unanimité, approuve, de la façon suivante, les comptes communaux de l'exercice 2002 :
=> le compte budgétaire, présentant un boni de 350.024,40 euros à l'ordinaire et 157.080,19 euros à l'extraordinaire.
=> le compte de résultats présentant un boni d'exploitation de 704.928,67 euros et un boni exceptionnel de 63.416,62 euros, soit un boni de l'exercice de 768.345,2919,
=> le bilan s'équilibrant à 49.245.276,19 euros.
3. A l'unanimité, approuve les modifications budgétaires n°s 1 et 2 de l'exercice 2002 présentant un boni de 35.712,59 € à l'ordinaire et en équilibre au montant de 2.874.619,81 € à l'extraordinaire.
4. A l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2002 des Fabriques d'Eglise suivantes:
 - a) Baillamont, présentant un boni de 1.537,96 € avec une intervention communale de 3.604,33 €.
 - b) Bièvre, présentant un boni de 11.535,49 € avec une intervention communale de 29.028,28, €.
 - c) Comimont, présentant un boni de 2.851,28 € avec une intervention communale de 7.066,52 €.
 - d) Graide, présentant un boni de 3.348,46 € avec une intervention communale de 21.369,53 €.
 - e) Gros-Fays, présentant un boni de 1.402,36 € avec une intervention communale de 6.480,70 €.
 - f) Naomé, présentant un boni de 19.707,61 € avec une intervention communale de 7.544,27 € et une subvention extraordinaire de 159,52 € pour réceptions et dépenses de circonstances.
 - g) Oizy, présentant un boni de 2.282,15 € avec une intervention communale de 4.245,64 €.
5. A l'unanimité, décide de modifier, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, le règlement communal du 26 mai 1977 modifié le 24 février 1995 concernant l'octroi d'une prime à la construction en portant le montant de la subvention de 991,57 € à 1.250 €.
6. A l'unanimité, décide de modifier, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, le règlement communal du 24 février 1978 concernant l'octroi d'une prime de naissance en portant le montant de la subvention de 49,58 € à 250 €.
7. A l'unanimité, décide l'acquisition de mobilier pour la cantine scolaire de Graide (village) pour un montant estimé à 6.300 € TVAC.

Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.

8. A l'unanimité, décide de marquer son accord de principe sur l'opération « communes à bras ouverts » proposée par la Région Wallonne dans sa circulaire du 27 février 2003.
9. A l'unanimité, établit un arrêté de police pour la kermesse de Baillamont qui se déroulera du 13 au 16 juin 2003 inclus.
10. Est informé des arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre pour :
 - a) Le démontage d'un pylône à Naomé le 29 avril 2003 par la société IMTECH Télécom.
 - b) L'essai de mise au point d'une voiture de rallye à Monceau le 30 avril 2003 par l'ASBL Promo Racing.
 - c) Le renouvellement du revêtement routier à Bièvre, Graide (Station) et Baillamont, début mai 2003 par la S.A. Socogetra.
 - d) Les journées « Portes ouvertes » les 10 et 11 mai 2003 de « Meca Pneus » à Bièvre.
11. Le Président prononce le huis-clos.